



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : Documentation

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Didier VIN-DATICHE

Président du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Textes officiels	4
1. L'épreuve d'admissibilité	6
1.1 Présentation générale de l'épreuve	6
1.2 Note de synthèse	8
1.3 Réflexion personnelle	17
1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique.....	23
2. L'épreuve d'admission	29
2.1 Présentation générale de l'épreuve	29
2.2 Le dossier.....	29
2.3 La présentation orale	31
Conclusion	37
Annexe – Statistiques du concours 2019	38



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Avant-propos

Les épreuves de la session 2019 du CAPES interne / CAER section documentation se sont déroulées dans les mêmes conditions que les années précédentes.

L'épreuve (écrite) d'admissibilité a été dématérialisée et évaluée en double correction avec un logiciel adapté.

Les épreuves (orales) d'admission se sont déroulées à l'atelier Canopé de Reims dans de très bonnes conditions et le directoire tient à remercier la directrice territoriale et les équipes de l'atelier pour leur accueil. 30 postes étaient ouverts au CAPES et 28 postes au CAER.

Le dossier documentaire soumis à l'analyse des candidats à l'épreuve d'admissibilité rassemblait cinq textes portant sur le livre, la lecture et la médiation numériques. Il portait notamment sur les enjeux du développement des activités de lecture-écriture sur écran. C'est un sujet sans réelle surprise qui a été proposé : pour autant, il requerrait une vision claire du métier et des missions afférentes. Le jury était donc en droit d'attendre une réflexion étayée, nourrie à la fois par des références, des connaissances et la pratique professionnelle.

On ne peut qu'insister sur la nécessaire préparation aux différentes épreuves. Cette préparation relève à la fois de la mise à jour des connaissances propres au métier et à son exercice, du suivi de l'actualité professionnelle et des débats en cours mais également de l'entraînement aux épreuves spécifiques. L'admissibilité renvoie à la maîtrise de l'élaboration d'une note de synthèse qui part d'une problématique clairement énoncée et qui s'abstient volontairement de tout avis personnel. La réflexion personnelle quant à elle permet de donner de la densité au devoir, elle permet la mise en relation des connaissances et de l'expérience. Enfin, et ce n'est pas à sous-estimer, la référence bibliographique et les éléments d'analyse renvoient aux techniques documentaires indispensables pour exercer le métier. Il n'est pas inutile de rappeler que la qualité de la langue, le style, ainsi que la capacité à citer des références dans les règles de l'art viennent compléter ces éléments pour aboutir à une copie réussie.

L'admission s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat, auquel le jury accorde la plus grande attention. Il est toujours appréciable que les candidats s'écartent un peu des sentiers battus et fassent preuve d'audace dans les thématiques qu'ils proposent. On s'attend, eu égard aux évolutions fortes du métier, que des pratiques originales émergent. Les questions posées par le jury partent du dossier et s'élargissent progressivement, de façon à vérifier que le candidat dispose des compétences d'un futur professeur documentaliste. Elles sont à la fois larges et ouvertes sur l'ensemble du système éducatif et les valeurs républicaines et précises en matière de sciences de l'information et de la communication, discipline dans laquelle s'inscrit la documentation.

Le CAPES interne – CAER de documentation est un concours difficile, qui nécessite une préparation sérieuse et méthodique. Au-delà des classiques préparations associant conférences et épreuves blanches, les candidats doivent s'attacher à des lectures régulières tant en sciences de l'information qu'en sciences de l'éducation, associant les incontournables textes de référence avec une bonne connaissance de l'actualité.

Didier VIN-DATICHE,
Inspecteur général de l'éducation nationale, Président de jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Textes officiels

La note de service n° 2010-255 du 31-12-2010 précise que :

« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : documentation, éducation musicale et chant choral et langues vivantes étrangères. [...] »

L'arrêté du 28 décembre 2009 (NOR: MENH0931286A) précise les sections et modalités d'organisation des concours du CAPES, et en particulier du CAPES interne de documentation.

- Épreuve d'admissibilité

A partir d'un dossier thématique de trois à cinq documents concernant les finalités et l'organisation du système éducatif, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication, il est demandé aux candidats : de rédiger une note de synthèse présentant l'ensemble de ces documents et en dégagant la problématique ; de développer, dans un cadre précisé par le texte de l'épreuve, une réflexion personnelle, prenant en compte les missions du professeur documentaliste, sur la ou les questions soulevées ; d'élaborer pour un ou deux de ces documents :

- la référence bibliographique, en suivant le format préétabli donné par le sujet et en respectant les normes en vigueur ;
- des éléments d'analyse (résumé indicatif, mots-clés).

Durée de l'épreuve : cinq heures ; coefficient 1.

- Épreuve d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier élaboré par le candidat. L'exposé porte sur un sujet proposé par le jury à partir du dossier.

Le dossier, dactylographié, ne doit pas comporter plus de dix pages et comprend deux parties.

La première partie, qui ne doit pas excéder deux pages, retrace les étapes du parcours professionnel du candidat et souligne les responsabilités qu'il a exercées dans l'éducation nationale et, éventuellement, en dehors de celle-ci.

La seconde partie, limitée à huit pages, comporte l'analyse :

- des activités pédagogiques, intégrant des pratiques documentaires, que le candidat a conduites ou observées, notamment en centre de documentation et d'information et en bibliothèque-centre documentaire,
- des initiatives qu'il a pu prendre, tout particulièrement dans le domaine des sciences et des technologies de l'information et de la communication.

Cette seconde partie comporte également les lignes directrices du projet de l'un des établissements concernés par les activités rapportées et fait apparaître l'implication du professeur documentaliste dans le projet (une page maximum).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le dossier doit ainsi mettre en perspective la motivation du candidat pour la fonction sollicitée et les enseignements qu'il a retirés de ses diverses expériences. Le dossier lui-même ne donne pas lieu à notation. Seule la prestation orale est notée.

Le sujet élaboré par le jury invite le candidat à une réflexion sur son expérience ou ses observations et à des propositions d'action dans un contexte donné.

L'entretien porte dans un premier temps sur le sujet qui a donné lieu à l'exposé. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.

L'exposé et l'entretien doivent permettre au jury d'apprécier les connaissances et savoir-faire du candidat dans la fonction sollicitée, sa culture professionnelle et générale, la qualité de sa réflexion, ses capacités d'argumentation, ainsi que son aptitude à l'écoute et à la communication.

Durée de la préparation : une heure.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

1. L'épreuve d'admissibilité

Le présent rapport associe des informations pérennes liées à la nature des épreuves de ce concours, des éléments plus spécifiques rattachés au sujet de la session 2019 et aux éléments recueillis par le jury. Malheureusement nombre de ces éléments restent similaires à ceux des années précédentes, comme si le *Rapport du jury 2018* n'avait pas été lu par les impétrants. Les propositions qui suivent ont un triple objectif : guider les correcteurs dans la diversité des copies, accompagner les formateurs et apporter aux candidats des conseils structurants pour leur préparation. A noter que les problématiques et les plans proposés sont des exemples, non des modèles. D'autres approches peuvent être justifiées si elles sont en accord avec le sujet.

1.1 Présentation générale de l'épreuve

Le candidat doit connaître précisément l'arrêté qui définit l'épreuve écrite d'admissibilité au CAPES interne - CAER de documentation. Celle-ci comprend trois parties de nature différente (note de synthèse, réflexion personnelle, référence bibliographique et analyse) qui permettent au jury de mesurer les aptitudes du candidat à comprendre, analyser et synthétiser des documents, à traiter des informations et à réfléchir aux enjeux et aux spécificités du métier de professeur documentaliste.

Cette épreuve permet également d'évaluer des compétences professionnelles fondamentales : le candidat doit faire référence à ses connaissances scientifiques et culturelles dans le domaine éducatif, pédagogique et dans le champ des sciences de l'information et de la communication, plus particulièrement dans celui de la documentation. Son expérience sur le terrain, alliée à ses connaissances et à une solide culture numérique, lui permet d'élaborer une réflexion de bon niveau sur le métier.

La sélectivité d'un concours appelle une préparation active aux épreuves, tant sur la forme que sur le fond. Le jury attend un véritable engagement dans la réflexion et une distance intellectuelle permettant de dégager une solide analyse de fond.

Afin de comprendre et d'apprécier les documents qui lui sont fournis, le candidat doit s'appuyer sur sa culture générale, avoir une connaissance actualisée du contexte scolaire et des grands débats portant sur le sujet mais aussi des connaissances maîtrisées en sciences de l'information et de la communication.

Une vision claire de la spécificité du rôle du professeur documentaliste, liée à sa culture du système éducatif et des sciences de l'information, doit lui permettre de proposer une analyse distanciée des pratiques professionnelles. Dans cette optique, **le candidat doit centrer sa réflexion sur le sujet et ne pas s'arrêter à une description d'activités couvrant l'ensemble des champs de la profession.**

Le candidat doit maîtriser les techniques de lecture et d'analyse documentaire pour pouvoir en restituer l'essentiel sans déformer le contenu. Pour bien se préparer, il y a lieu de se former à la méthodologie de chaque exercice, puis de s'entraîner à réaliser, dans les temps, l'ensemble de l'épreuve, sans négliger aucune partie.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le dossier 2019 s'intitulait « Livres, Lecture et Médiations numériques ». Les épreuves de note de synthèse et de réflexion personnelle étaient bien entendu complémentaires. L'une faisait appel à des connaissances sur l'actualité du livre numérique, sur les recherches conduites dans ce domaine aussi bien sur les formats que sur les conséquences en termes d'usage. L'autre nécessitait de connaître le rôle du professeur documentaliste en matière de lecture et de médiation numériques, sur la manière de les appréhender et de les mettre en œuvre dans l'établissement scolaire.

A titre purement indicatif, pour la session 2019, les différents exercices ont été notés sur : 9 points pour la réflexion personnelle ; 7 points pour la note de synthèse ; 4 points pour le bordereau de références bibliographiques et d'analyse, avec cette année une part équivalente accordée au résumé et aux mots clés. Ces indications peuvent aider les candidats à mieux gérer leur temps d'épreuve.

Comme toujours, les meilleures copies ont pour constante de répondre complètement aux indications des trois types d'exercice, **à la fois sur le fond et sur la forme.**

Remarques sur le fond

Deux des trois parties de l'épreuve exigent la maîtrise dans l'écriture de textes différents, construits sur une structure identique (introduction, développement, conclusion) et répondant à une même attente : la formulation claire de problématiques déterminant la qualité de la note de synthèse et de la réflexion personnelle. Il est indispensable que le candidat s'entraîne à cet exercice : il ne s'agit pas d'offrir au correcteur une surabondance de questions ni de confondre la problématique avec l'annonce d'un plan ou la reprise du sujet. Comme son nom l'indique, la problématique doit mettre en évidence un problème, sous la forme d'un questionnement, d'une contradiction, d'un paradoxe. Les différentes parties des travaux demandés doivent montrer la progression dans l'argumentation du candidat vers une conclusion répondant à la problématique posée.

Le bordereau de références bibliographiques et d'analyse doit prouver l'approche professionnelle du candidat en montrant sa maîtrise des techniques documentaires de base : références bibliographiques, condensation et indexation. Cette partie de l'épreuve est souvent négligée par les candidats alors qu'avec un minimum d'entraînement, elle nécessite le jour de l'épreuve peu de temps. Par exemple pour chaque texte lu dans le cadre de la préparation au concours, le candidat peut extraire de manière très rapide les références du document et effectuer un résumé indicatif. Cet exercice systématique est par ailleurs efficace pour mémoriser les idées développées par un auteur.

Remarques sur la forme

De nombreux candidats commencent leur travail par la note de synthèse, mais il n'y a là aucune obligation. Le jury n'attend pas d'ordre dans la présentation des exercices : ceux-ci, en revanche, doivent être nettement identifiés et séparés les uns des autres en indiquant l'intitulé de l'exercice au-dessus de chaque partie. Toutefois, les signes graphiques particuliers entre les exercices, qui pourraient être interprétés comme les marqueurs d'un candidat souhaitant se faire reconnaître, ne sont pas tolérés.

La note de synthèse et la réflexion personnelle sont des exercices qui nécessitent un soin particulier de composition, de rédaction et de développement. Les candidats ne doivent pas y inclure d'énumérations sous forme de tirets, ni de titres ou de sous-titres. La rédaction doit se faire sous



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

forme de paragraphes reliés entre eux par un fil conducteur et par des liens logiques. Il est recommandé de sauter des lignes entre les différentes parties du développement de façon à faire apparaître l'introduction, le développement et la conclusion.

Une mention particulière doit être faite sur l'importance de la présentation : une copie soignée est un atout indiscutable. Il est inadmissible de rendre une copie comportant de grossières ratures ou écrite de façon illisible. L'écriture et l'encre utilisées doivent permettre une bonne lisibilité. On ne saurait trop conseiller aux candidats d'utiliser les brouillons mis à disposition, de vérifier le bon fonctionnement de leurs stylos, de prévoir une règle pour souligner (les titres notamment), de limiter les renvois avec astérisques ou flèches, les mots rajoutés en marge, *etc.*

Enfin, la maîtrise et le respect des règles élémentaires de l'orthographe et de la syntaxe s'imposent. Le jury apprécie l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis, évitant les familiarités, les abréviations, le jargon ou les formules malheureuses. Un style approximatif ou proche du langage oral est à proscrire. Les sigles doivent être développés la première fois qu'ils sont utilisés, puis indiqués entre parenthèses. Ensuite, ils peuvent être employés tels quels.

Un temps important consacré à la relecture et à la correction est indispensable en fin d'épreuve.

1.2 Note de synthèse

Définition de la note de synthèse

La note de synthèse est un écrit technique qui consiste à rendre compte, par un raisonnement construit et ordonné, du traitement d'un thème ou d'une question dans plusieurs documents réunis dans un dossier dont le titre représente déjà, en soi, une synthèse. Ces documents sont donnés dans un ordre aléatoire.

En contexte professionnel, la note de synthèse, permet au commanditaire de s'approprier un dossier sans en avoir lu l'intégralité. Le rédacteur se place donc du point de vue de l'utilisateur, en allant rapidement à l'essentiel.

L'approche doit être neutre : le candidat n'a pas à juger les faits ou les données qui lui sont proposés, ni leur mise en forme, encore moins à s'exprimer à la première personne. Il doit présenter cette note sous l'angle d'une problématique qu'il a lui-même retenue, et organiser de manière structurée, les éléments d'information contenus dans le dossier. La note de synthèse est toute entière centrée sur les textes contenus dans celui-ci. Il convient donc de ne pas citer d'auteurs ou faire référence à des données non présentes dans le dossier. Par ailleurs, les citations empruntées aux textes doivent être rares, courtes, pertinentes et situées de façon claire, avec utilisation des guillemets.

La note de synthèse repose sur des techniques documentaires précises : le classement et les résumés. Classifier revient, à détecter et à organiser les informations portant sur un même sujet. Ainsi des informations qui apparaissent comme isolées, peuvent être regroupées sous une même étiquette. Quant à la technique du résumé informatif, elle vise à dégager les éléments essentiels d'un document tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette étape est indispensable pour comprendre les documents et dégager leurs points communs et leurs singularités.

La note de synthèse est comme son nom l'indique courte et synthétique. Elle compte trois pages *maxima*.

Structure de la note de synthèse

Une note de synthèse comporte obligatoirement trois parties : une introduction, un développement et une conclusion.

- Introduction

La phrase de présentation place l'objet d'étude dans un contexte général permettant de mettre en évidence la spécificité du sujet traité. Elle doit être brève. Il s'agit d'entrer très vite dans le sujet.

Elle commente la composition du dossier, occasion pour caractériser les textes qui le composent. Cette caractérisation succincte ne consiste pas à en faire la description bibliographique qui, en principe, précède la note de synthèse. Caractériser les documents consiste à souligner les traits qui donnent à ces documents leur importance dans ce dossier : homogénéité ou hétérogénéité des textes, statut des auteurs ou des éditeurs, dates des textes, lecteurs ciblés...

Problématique : pris dans un sens épistémologique, ce concept signifie l'art ou la science de poser les problèmes. C'est bien dire l'une des spécificités : savoir expliciter ce qui pose problème et pourquoi ? La problématique est l'élément moteur de la note de synthèse et doit être très clairement exprimée. Si la problématique reste floue, est hors-sujet ou non donnée, le texte est très mal engagé. L'écrit n'est alors qu'une énumération de faits, voire une succession de résumés.

Le relevé d'une problématique dépend beaucoup des connaissances acquises et de la culture professionnelle du candidat. La problématique exprimée par les textes composant le dossier est forcément le reflet de débats qui agitent une profession. Ces débats, le candidat les a rencontrés dans sa préparation. Il a ainsi eu l'occasion de croiser les problématiques actuelles sur lesquelles réfléchissent ses pairs, déjà en activité, et qui en font part dans leurs écrits.

La problématique choisie conditionne la lecture des textes et les informations retenues pour le développement de la note de synthèse. Son absence est souvent l'indice d'un manque de culture professionnelle. Rappelons que la problématique n'est pas nécessairement le lieu où le candidat donne les définitions des termes qui la constituent (ce qui alourdirait l'introduction). Ces termes peuvent être définis au fur et à mesure qu'ils apparaissent dans le développement.

Notons également que la problématique de la note de synthèse doit se distinguer nettement de la problématique de la réflexion personnelle : la première s'attache à une présentation raisonnée des documents proposés. Elle est obligatoirement issue des textes constituant le dossier. La seconde pose le cadre de la réflexion sur la thématique du sujet proposé. Elle est issue des savoirs et savoir-faire du candidat. Cette distinction bien comprise aide à valoriser le caractère complémentaire – et non redondant – des deux exercices.

Plan : il faut clairement établir le cheminement du développement à suivre en donnant les grands axes qui permettront de classer les données dans le corps de la note de façon claire et cohérente. Toutefois, énoncer un plan ne consiste pas à décrire seulement une structure : « Dans une première partie, dans une deuxième partie... ».

Il convient d'expliciter les raisons qui motivent cet ordonnancement. Une note de synthèse est une construction. Celle-ci peut être différente suivant les besoins, les données. Elle mérite donc d'être expliquée. Enoncer un plan, c'est dire pourquoi il semble opportun de commencer par ce qui est la première partie. Est-ce logique ou judicieux de commencer par-là ? Aurait-on pu agencer autrement la note et comment ?

- Développement

Le corps de la note est construit selon le plan annoncé. Le développement a pour finalité de revenir sur la problématique retenue, présentée dans l'introduction. Il prouve l'art de penser du candidat et son aptitude à produire un texte strictement structuré et rigoureusement argumenté.

Ce développement reprend les idées, les arguments, les informations essentielles développées dans les documents, en rapport avec la problématique.

Quelle que soit son opinion personnelle, le rédacteur doit être capable de dégager l'apport singulier et les points forts de chacun des documents, de mettre en évidence les perspectives les plus originales, de signaler les divergences, voire les oppositions. La problématique d'une note de synthèse doit fédérer les textes autour d'un thème commun qui facilitera leur articulation et leur mise en relations.

Tous les documents doivent être cités au moins une fois et leurs indications dans la note clairement données (numéros attribués aux documents placés entre parenthèses, par exemple).

- Conclusion

La conclusion doit établir un bilan. La problématique annoncée dans l'introduction soulève un questionnement. La conclusion apporte des éléments de réponse en récapitulant brièvement le cheminement de pensée et, en particulier, les conclusions intermédiaires décrites dans le développement. La conclusion élargit également le sujet traité en indiquant quels éclairages complémentaires pourraient lui être apportés. Elle suggère des actions, des pistes différentes à l'analyse.

Il est important de rappeler qu'une conclusion se pense en prenant connaissance des textes qui composent le dossier et en faisant écho à l'introduction. Des questions y ont été posées. La conclusion est le lieu pour faire un bilan des réponses qui leur sont apportées, pour donner de l'espace à ce point en suggérant d'autres voies de développement. Ainsi introduction et conclusion sont intimement solidaires. L'introduction va du plus générique au plus spécifique. La conclusion suit le mouvement inverse

Note de synthèse 2019 : éléments de correction

Le dossier rassemblait cinq textes portant sur le livre, la lecture et la médiation numériques.

- Contenu du dossier

Les documents sont rapidement présentés de la manière suivante : précision de la **nature du texte**, **référence bibliographique**, présentation de l'**auteur**, **problématique principale** et **idées intéressantes** pour la note de synthèse.

Document 1 : article dans une revue professionnelle

Bizot, Catherine. « Métamorphoses de la lecture à l'heure du numérique », in *Lire au collège*, n°92, mars 2013

Revue éditée par le CNDP jusqu'en 2014. Archives en ligne :

<http://www.educ-revues.fr/LC/LaRevue.aspx>

Catherine Bizot est inspectrice générale de l'éducation nationale. Elle a, entre autres, conduit des travaux sur les évolutions liées à la transformation des supports d'écriture et de lecture.

→ Le développement exponentiel de l'usage des médias numériques entraîne des changements profonds dans les pratiques de lecture et d'écriture. Ils doivent inciter les enseignants et plus généralement les pédagogues à questionner et à faire évoluer leurs approches de la transmission.

- Il apparaît nécessaire de développer des apprentissages « fondés sur la requête, la sélection, l'évaluation, la décision, l'organisation des informations et la co-production des savoirs ».
- Les caractéristiques de la lecture sur l'écran : une lisibilité et une mémorisation moindre, une baisse de l'attention et de la concentration, et une réelle complexité de cette tâche malgré son apparente simplicité.
- Certes, les élèves deviennent dépendants des outils de lecture et d'écriture qu'ils utilisent au quotidien. Mais leur attrait pour les médias numériques doit être pris en compte. Le travail sur écran doit devenir complémentaire du travail sur d'autres supports afin de rendre l'apprentissage plus efficace.
- Il s'agit de s'inscrire dans une continuité et non dans une rupture, notamment au niveau de la lecture : retrouver l'idée de lecture sociale basée sur les commentaires, les échanges, la critique en lien avec les principes participatifs.
- Les compétences à développer sont d'ordre culturel et intellectuel, pas seulement technique. Les enseignants doivent, dans une perspective didactique, s'appuyer sur le caractère à la fois collaboratif et associatif des médias informatisés susceptible de remotiver les élèves dans leur rapport à l'écriture et à la lecture.

Document 2 : article dans une revue professionnelle et scientifique

Baccino, Thierry. « Lire sur internet, est-ce toujours lire ? », in *Bulletin des Bibliothèques de France*, T.56, N°5, 201.

Thierry Baccino est professeur de psychologie cognitive des technologies numériques. Ses travaux portent sur les caractéristiques de la lecture sur support numérique. A travers une approche expérimentale, il étudie les leviers d'évolution des supports pour une plus grande efficacité de la lecture.

→ Les outils numériques modifient le rapport à la lecture et à l'écriture. Cela implique pour l'homme une adaptation de ses capacités intellectuelles et de nouvelles modalités de lecture.

- L'hypertexte rend possible une multiplicité de niveaux de lecture. Il augmente de fait la charge cognitive nécessaire à sa lecture, avec un risque de perte de l'objectif initial.
- Le rapport au temps évolue également. L'immédiateté est plus prégnante, le temps d'assimilation largement diminué au profit d'une lecture de survol pour sélectionner quelques informations essentielles.

- L'auteur souligne ainsi le développement sur le web de « pseudo-lectures » (navigation, surf, butinage, ...) qui diffèrent de la lecture attentive et profonde, possible sur l'imprimé. L'attention peut sans arrêt être sollicitée par la diversité et l'instabilité des informations. Ce fonctionnement est constitutif de l'économie du web.
- L'attention peut être également perturbée par des caractéristiques techniques comme le rétro-éclairage, le *scrolling*, le *leading*, l'hypertexte, etc.
- Pourtant le cerveau a besoin de temps, de repères stables. Il faut donc d'une part inciter les pédagogues à ne pas supprimer l'effort cognitif nécessaire à l'attention et à la mémorisation et d'autre part poursuivre les recherches sur des aménagements ergonomiques atténuant les effets négatifs des supports de lecture et d'écriture numériques.

Document 3 : extrait d'une monographie scientifique

Wiar, Louis. « La prescription de livres numériques sur les plateformes littéraires », in Pirolli, Fabrice. *Le Livre numérique au présent. Pratiques de lecture, de prescription et de médiation*, Editions universitaires de Dijon, 2015, p.95-103

Louis Wiar est titulaire d'une chaire de communication et spécialiste du livre et de l'édition numériques.

→ Il existe trois grands types de plateformes de prescription de livres en ligne qui répondent chacun à des usages spécifiques.

- « Les plateformes de critique et la prescription généralisée ». Elles exploitent la dimension sociale de la lecture. L'utilisateur est identifié, il recense ses lectures et est relié à une communauté. Ces plateformes s'appuient sur des systèmes de recommandation (fiabilité, affinité), d'échanges (forum) et de partage sur les grands réseaux. Elles peuvent être affiliées à des sites de vente, quelques unes hybrides vendent également.
- « Les plateformes de diffusion et la prescription d'accompagnement de l'accès ». Elles font du commerce ou permettent le téléchargement illégal. Elles donnent un accès direct à l'œuvre en streaming ou en téléchargement. Elles intègrent des fonctions sociales limitées comme le commentaire ou le partage mais permettent peu l'interaction entre les usagers.
- « Les plateformes de lecture sur écran et la prescription intégrée ». Ce sont les outils qui permettent la lecture mais aussi la gestion d'une bibliothèque personnelle de livres numériques. Certains proposent d'intervenir au fil de la lecture avec des annotations, commentaires..., parfois de rendre publiques ces interventions. Ce qui n'est pas sans conséquence sur l'attention portée au contenu principal.

Ces plateformes présentent des similitudes et des spécificités liées à leur « orientation stratégique » première : commerciale, sociale, littéraire...

Document 4 : sommaire et synthèse d'un rapport

Inspection générale des bibliothèques. *Rapport n°2016-A03: Premier bilan du dispositif national des Bibliothèques numériques de référence*, novembre 2016

→ Le programme national des Bibliothèques Numériques de Référence (BNR) a fait l'objet d'une évaluation qui souligne sa contribution à la modernisation des bibliothèques.

- Les BNR sont l'expression d'une forte volonté institutionnelle de modernisation des bibliothèques, accompagnée d'une mise à disposition de ressources financières et humaines importantes.
- Au départ, elles visaient le développement du patrimoine numérique puis elles se sont orientées vers le renouvellement des collections, des contenus plus actuels. Elles ne sont pas seulement limités au livre (musique, cinéma, formation, presse...)
- Les BNR questionnent la médiation des savoirs en ligne, modifient les collections, les espaces, l'organisation du travail. Elles entraînent une évolution des coûts (répartition numérique papier, stockage et archivage pérenne, maintenance, formation du personnel qualifié en médiation numérique) et des métiers. La formation s'avère indispensable.

Document 5 : extrait d'un ouvrage pédagogique sur l'édition. Epron, Benoit, Vitali-Rosati, Marcello. *L'édition à l'ère numérique*, La découverte, 2018, p.107-114

Benoit Epron est enseignant-chercheur à l'ENSSIB et conduit des recherches sur le livre et l'édition numérique.

Marcello Vitali-Rosati est titulaire d'une chaire de recherche sur les écritures numériques.

→ A travers l'évolution de l'accès aux ressources, les auteurs présentent les raisons qui fondent la mise en parallèle du web et des bibliothèques et soulignent aussi les risques que cela présente pour la place des bibliothèques.

- Des caractéristiques montrent la similarité entre le modèle des bibliothèques et celui du web : paiement forfaitaire faible indépendant de l'usage effectif des ressources proposées (licence, abonnement), accès à un vaste ensemble de ressources...
- Pour les bibliothèques de nombreuses questions se posent lorsque les pratiques de recherche de consultation et d'accès se font via les mêmes dispositifs numériques :
 - o la mise en concurrence se fait non seulement au niveau du coût, des interfaces mais aussi de l'usage. Elle nécessite de multiples changements au niveau de la chaîne de traitement du document, de la visibilité des ressources sur le web, de l'ancrage territorial et institutionnel...
 - o de nouvelles expertises apparaissent techniques, documentaires, algorithmiques, afin de renforcer le traitement automatique des documents, l'intégration des données de recommandation, la prise en compte de l'utilisateur dans la diversité de ses pratiques.
- Toutefois il existe également des tensions liées au fait d'utiliser les données d'usages, sur le plan juridique, sur le plan des attentes usagers en matière de transparence des traitements, etc.

• Organiser et rédiger la note

Sur la thématique du livre, de la lecture et de la médiation numérique, les textes partagent des constats et apportent des réflexions ou des solutions variées et complémentaires. On peut relever ces axes convergence et d'analyse qui permettront de structurer la note autour d'une problématique commune :

- Les dispositifs de lecture-écriture sur écran se multiplient et deviennent les principaux outils d'accès à la culture et à la connaissance (DOC1, DOC3, DOC5).

- Les modalités et les pratiques de lecture évoluent (DOC1, DOC2), plus fragmentées, dispersées mais aussi complémentaires des pratiques de l'imprimé.
- Ces médias informatisés sont l'occasion d'explorer de nouvelles formes d'apprentissage (DOC1, DOC2), mais aussi de nouvelles formes de médiation des connaissances (DOC3, DOC4, DOC5).
- Ils nécessitent également de nouvelles compétences chez les médiateurs du livre et de la lecture comme les enseignants ou les bibliothécaires (DOC1, DOC2, DOC4, DOC5).

A partir de cette rapide analyse des éléments, différentes problématiques sont envisageables. Quelques exemples non exhaustifs :

- Numérisation des pratiques de lecture et médiations traditionnelles
- Pratiques de lecture sur support numérique : comment faire évoluer les médiations du livre ?
- Pour favoriser le développement de la lecture sur support numérique, les bibliothèques doivent-elles suivre le modèle participatif du web ?
- Comment les médiateurs de la lecture peuvent-ils promouvoir les pratiques de lecture numérique ?
- En quoi le numérique a-t-il un impact sur les pratiques de lecture ?
- En quoi les outils de lecture-écriture sur écran participent-ils de l'évolution des pratiques des médiateurs de la lecture ?

Un exemple de plan est proposé ci-dessous pour la problématique suivante :

En quoi les outils de lecture-écriture sur écran participent-ils de l'évolution des pratiques des médiateurs de la lecture ?

1. Accès à la connaissance et à la culture via des outils de lecture-écriture sur écran
Il s'agit de repérer dans les textes, les éléments qui font état de la manière d'accéder à la connaissance et à la culture via des dispositifs numériques.
 - 1.1 Le web est considéré comme une grande bibliothèque, principale porte d'accès à la connaissance où les médiations techniques se renouvèlent (DOC1, DOC3, DOC5)
 - 1.2 Ce faisant les pratiques de lecture-écriture se modifient, entre autres chez les plus jeunes (DOC1, DOC2)
2. Face à ce constat les médiateurs font évoluer leur pratique
Cette deuxième partie montre que les médiateurs du livre et de la lecture (enseignants, bibliothécaires) font évoluer à la fois les médiations traditionnelles mais aussi qu'ils contribuent au renouvellement des médiations techniques.
 - 2.1 Adapter la pédagogie en s'appuyant sur les pratiques actuelles (DOC1, DOC2)
 - 2.2 Développer des médiations complémentaires de l'offre existante, au niveau de l'imprimé et du Web (DOC3, DOC4, DOC5)
 - 2.3 Se former à de nouvelles compétences métier (DOC1, DOC5)

L'introduction contextualise la thématique du dossier. Il faut profiter de cet espace pour apporter quelques connaissances personnelles et montrer sa capacité à exercer une veille sur les sujets qui intéressent le métier de professeur documentaliste. Le candidat pouvait notamment évoquer les

débats autour du prêt numérique en bibliothèque, le rôle joué par les éditeurs sur cette question¹, ou encore la transition numérique des bibliothèques². L'introduction présente ensuite les textes rapidement sans les caractériser sur le plan documentaire de manière précise puisque celle-ci peut se faire (et doit se faire) de manière détaillée lors de la première citation du document dans la note. Enfin, elle pose de manière claire la problématique, énonce et justifie le plan.

La conclusion rappelle les points clés de la synthèse et répond à la problématique. Elle rappelle les médiations numériques du livre et de la lecture, portées par des acteurs industriels hors des secteurs traditionnels de l'enseignement et du livre. Elle souligne les conséquences en termes de pratiques pour les usagers. Enfin elle énonce comment les acteurs traditionnels se forment et évoluent au niveau des médiations techniques et humaines. La conclusion doit se terminer en ouvrant le sujet avec des questionnements ou des perspectives : par exemple l'avenir des espaces physiques d'accès au livre au moment où la fréquentation ne cesse de diminuer. Il est possible également de faire le lien vers la réflexion personnelle en évoquant le positionnement des CDI sur ce sujet.

Constats et conseils du jury

- Généralités

L'épreuve étant composée de trois exercices distincts, savoir ce qui fait la spécificité de chacun des écrits est essentiel. Trop de candidats se présentent au concours sans avoir compris la spécificité de la note de synthèse par rapport à d'autres types d'écrits. Pour la session 2019, comme pour les précédentes, de trop nombreuses copies ne respectent pas la forme attendue de l'exercice en réduisant la note de synthèse à une suite de résumés, à une dissertation ou à un commentaire des textes composant le dossier. Ce qui révèle une incapacité à la synthèse, qualité pourtant indispensable au métier de professeur documentaliste.

Il convient donc de se préparer à cette épreuve non seulement en vue de comprendre l'originalité de la note de synthèse mais aussi, en s'entraînant à savoir l'écrire rapidement et de façon pertinente. La synthèse exige une lecture rapide et une prise de notes efficace. L'entraînement à différentes formes de lecture, dont la lecture rapide avec annotations et prélèvements d'information est un atout, permettant d'optimiser le temps de lecture le jour J. La qualité de rédaction peut être améliorée en se formant aux outils d'articulation et à la progression de texte. Enfin le jour de l'épreuve, un brouillon bien organisé, sous forme de tableau permettant de relever les différences et les similitudes des différents documents facilitera la vue d'ensemble et la mise en discussion des arguments de chacun.

A noter qu'il existe de nombreux ouvrages ou sites qui proposent des préparations à la note de synthèse et qui prodiguent des conseils pertinents.

- Importance de la culture professionnelle

Le candidat, dans la préparation du concours, doit lire un maximum de textes car, comme précédemment vu, la problématique contenue dans les pages du dossier est une problématique connue et débattue par la profession.

¹ <https://www.actualitte.com/article/tribunes/comment-ameliorer-l-offre-de-prest-numerique-dans-les-bibliotheques/93093>

² <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/le-numerique-et-les-usagers-de-bibliotheques-des-lieux-en-transition/92277>

Par ailleurs, connaître les sources et les auteurs permet de lire de façon plus pertinente les textes retenus dans le dossier. Ainsi, le candidat devrait être en mesure de caractériser précisément le type de textes contenus dans le dossier. Il convient donc de se préparer à cette épreuve en effectuant la lecture régulière et approfondie (une veille ne suffit pas) des documents de base du professionnel de l'information (revues professionnelles et scientifiques, sites institutionnels et professionnels).

- Soigner le contenu des différentes parties de la note

Introduction : les candidats apportent trop peu d'attention à l'introduction, qui conditionne pourtant la réussite de l'ensemble de l'exercice. Elle est soit lacunaire, soit absente, soit trop longue (documents décrits de manière très détaillée). Pour créer l'introduction, il importe de s'aider du titre du dossier et des titres des textes qui le composent. Cela permet d'aller directement à l'essentiel et de contextualiser le dossier. Cette étape est d'ailleurs souvent oubliée ou très vague avec des formules du type « de tous temps, l'homme ». Peu de candidats sont en mesure de faire appel à l'actualité du livre et de la lecture donnant ainsi l'impression qu'aucune veille n'est exercée sur ce domaine pourtant important du métier. Très peu citent les études récentes sur le livre numérique³, les bibliothèques⁴, les pratiques culturelles⁵...

Dans une note de synthèse, les points qui caractérisent les textes doivent être pris ensemble comme le spécifie le terme même de synthèse (mettre ensemble). Le jury pointe positivement dans un grand nombre de copies la présence d'une **problématique**. Mais celle-ci manque souvent de perspective. Trop générale ou à l'inverse très restrictive, elle ne permet pas d'aborder correctement les enjeux et les notions du dossier. En revanche, l'annonce du plan manque souvent ou ne se distingue pas clairement de la problématique. Or c'est un élément indispensable de l'introduction qui indique au lecteur comment va s'organiser la note.

Le jury a apprécié les éléments suivants qui permettent une lecture fluide du propos, sans ambiguïté : une contextualisation du sujet, une présentation succincte et caractérisée de l'ensemble des textes, une problématique claire et concise, et pas un ensemble de questions, une annonce de plan, suivie dans le développement, d'une clarification des enjeux.

Développement : le jury a regretté des notes révélant une approche très traditionnelle du monde du livre, méconnaissant les outils, les formats, les médiations actuelles. Ces éléments étaient fortement perceptibles à travers la compréhension partielle des documents 2, 3 et 5.

Dans le développement, les documents sont juxtaposés sans que le candidat cherche à appuyer son analyse sur leur mise en relation. De ce fait, beaucoup peinent à proposer une démarche analytique et logique. Les candidats doivent faire dialoguer les documents entre eux, et montrer qu'ils ont repéré les relations (divergentes ou convergentes) qui existent entre les différents points de vue exprimés dans le dossier. Certains candidats confondent synthèse et dissertation, d'autres apportent des idées personnelles ou des références extérieures aux textes.

Le développement ne répond pas toujours à la problématique et le développement au plan annoncé (quand il l'est). De plus, les plans ne sont que partiellement respectés. De fait, le développement

³ Baromètre 2018 sur les usages du livre numérique (Sofia, SNE, SGDL)

⁴ Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain..., février 2018

⁵ Chiffres-clés 2018 : pratiques culturelles diversifiées et enjeux numériques, mai 2018

doit être équilibré et les parties du plan facilement distinguées. Chaque partie présente un axe thématique argumenté, croisant plusieurs documents. Elle doit être cohérente et se suffire à elle-même tout en servant d'élément de réponse à la problématique choisie. L'utilisation de connecteurs logiques pertinents est bienvenue, et facilite la compréhension du cheminement intellectuel de la note.

Il est nécessaire de convoquer toutes les idées présentes dans les textes du dossier, et à l'inverse, de ne pas exprimer d'idées qui n'y figurent pas. Il n'est pas conseillé de sur-valoriser un texte par rapport aux autres, le document 1 notamment. Ce n'est pas parce qu'il est l'objet du résumé dans la suite de l'épreuve que son importance est supérieure à celle des autres dans la note. En effet, si des enjeux pédagogiques apparaissent dans le dossier, ils n'en sont pas le cœur. Il fallait privilégier leur traitement dans la réflexion personnelle et non dans la synthèse, et montrer en cela la bonne compréhension de l'articulation entre les différentes parties de l'épreuve.

Par ailleurs, il faut proscrire toute interprétation personnelle, jugement de valeur, et toute introduction d'autres idées, aussi pertinentes soient elles. Les documents ne sont pas des prétextes pour servir un propos qui s'éloigne du sujet. Le rejet ou l'absence d'un document doit être justifié sinon il est sanctionné.

Sur la forme il n'est pas utile de rappeler systématiquement titre et auteur des documents sauf lors de leur première citation. Éviter les formulations du type « l'auteur du document X nous dit que », et énoncer directement l'argument en indiquant sa référence entre parenthèses. Cela permet de construire la réflexion sur les idées des textes et non sur les textes eux-mêmes. Il est important de ne pas oublier de préciser entre parenthèse le numéro des documents cités ou évoqués.

Exemple : les médias informatisés vont de pair avec le développement d'une lecture plus fragmentée (document 1, 2).

Conclusion : le jury est unanime pour déplorer l'absence de réelle conclusion. Il est regrettable qu'elle soit régulièrement hâtivement rédigée et oublie de proposer une ouverture. Elle ne propose souvent, quand elle existe, que des généralités. Elle est souvent peu originale, les candidats se contentant au mieux de faire le point par rapport à la problématique, mais en oubliant de proposer une ouverture.

Les membres du jury conseillent aux candidats de s'entraîner à rédiger dans le même temps, introduction et conclusion afin de comprendre leur complémentarité mais aussi afin de ne plus se laisser déborder par le temps en bâclant ou en oubliant cette partie importante du travail.

1.3 Réflexion personnelle

Définition de l'épreuve

La réflexion personnelle s'apparente au genre de la dissertation en proposant, sur un sujet donné, des connaissances organisées selon une problématique et un plan cohérents. C'est aussi une démonstration pour poser, selon un raisonnement logique, une conclusion.

Les copies sont réussies lorsque le candidat propose une réelle réflexion personnelle sur la question posée. Il est invité à exprimer un jugement argumenté – le sien – sur la problématique retenue. Pour cela, il doit s'appuyer sur les connaissances théoriques acquises au cours de la préparation au concours. Le candidat doit, en effet, faire appel à des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet

donné, cités pour prouver sa démonstration ou, au contraire la contredire. Par ailleurs, étant donné qu'il s'agit d'un CAPES interne, le candidat doit utiliser ses acquis professionnels. Toutefois, s'appuyer sur des expériences de terrain ne doit pas le conduire à établir un catalogue de séquences pédagogiques. Il s'agit également de préserver l'anonymat en évitant l'appel à des expériences trop personnalisées.

Le candidat doit oser s'exprimer. La demande est claire : il s'agit d'avoir une réflexion personnelle sur le sujet proposé. Quel est votre avis ? Que pensez-vous ? Et comment défendez-vous votre réponse ? Il ne doit pas craindre de s'engager dès lors que ses propos sont étayés. A cet égard, le jury exprime sa totale objectivité dans les argumentations apportées par le candidat pour défendre tel ou tel point de vue, à condition, bien évidemment, que ces derniers n'entrent pas en contradiction avec la déontologie professionnelle et le comportement civique.

L'utilisation du pronom « je » est autorisé dans la réflexion personnelle. Il indique l'engagement du candidat. Cependant, son usage ne doit pas être excessif. Il doit être réservé à la mise en évidence d'une implication pertinente dans le métier. C'est essentiellement cela qu'attend le jury.

Structure de la réflexion personnelle

La réflexion personnelle, comme la note de synthèse comporte trois parties : introduction, développement et conclusion.

L'introduction contextualise le sujet en prenant appui de préférence sur l'actualité générale ou professionnelle. Comme pour la note de synthèse, le candidat veillera à éviter les débuts stéréotypés comme « dans le contexte de la société de l'information », « à l'heure du numérique », « la circulaire de mission », etc. Elle présente ensuite la problématique et le plan.

Le **développement** prend appui sur les connaissances du candidat (et non sur les documents du dossier même s'il n'est pas interdit d'y faire référence). Il est construit de manière progressive, étayée et argumentée, et respecte le plan annoncé en introduction.

La **conclusion** répond aux mêmes règles que pour la note de synthèse mais doit particulièrement insister sur l'importance du rôle du professeur documentaliste, sa complémentarité avec d'autres acteurs présents, comme lui, sur le terrain de l'éducation. Il doit savoir où commence et où s'achève sa responsabilité dans la division du travail qui les réunit et l'écrire sans ambiguïté.

Enfin, insistons sur deux points essentiels : la problématique et la nécessité d'une culture professionnelle.

- La problématique

La problématique proposée dans la réflexion personnelle est libre, indice de la richesse professionnelle du candidat. Elle l'engage car elle lui permet de se positionner par rapport au sujet. Elle doit être clairement explicitée, démontrée dans le corps de la réflexion. Son exposé est également l'occasion de préciser le sens des termes qui la composent.

- La culture professionnelle

La réflexion doit être une démonstration libre où le vocabulaire est juste, défini de façon stricte quand c'est nécessaire. Elle est l'occasion de débattre des différents points de vue théoriques et pratiques sur la question que soulève le sujet. Le candidat doit prouver qu'il a le recul critique nécessaire et l'honnêteté intellectuelle pour examiner des arguments qui pourraient aller à

l'encontre de ses propres idées. Il doit montrer qu'il ne les ignore pas, ce qui assure ses convictions et prises de position.

D'avantage que pour la note de synthèse, le candidat doit faire appel à sa culture professionnelle et générale pour étayer sa démonstration. Il peut ainsi évoquer des événements qui marquent ou ont marqué la profession, des manifestations (colloques, journées d'études, etc.), des institutions (éditeurs, organes de documentation ou bibliothèques, etc.) et surtout des auteurs.

Certains auteurs sont incontournables car ils ont posé leur empreinte sur les sciences de l'information, ou sur le sujet précis abordé dans la réflexion personnelle du candidat. Les membres du jury s'attendent à les retrouver dans les copies. Pour les auteurs moins connus, le candidat doit s'efforcer d'apporter un maximum d'informations bibliographiques permettant à son lecteur d'identifier les textes auxquels il fait appel comme le titre du document, par exemple. Les références doivent être précises, claires et justes à la fois sur le système éducatif et dans le champ des sciences de l'information et de la communication. Le candidat peut également faire appel à des disciplines proches (sociologie, psychologie, sciences de l'éducation) et à des exemples issus du terrain.

Il est recommandé de s'appuyer sur des expériences professionnelles. Cependant, il faut absolument éviter la dérive vers l'anecdotique ou le « récit de vie au CDI », fréquemment trouvée dans les copies. L'appel à l'expérience professionnelle entraîne trop souvent le candidat à transformer sa réflexion personnelle en un simple catalogue d'activités menées au CDI, ou une compilation d'exemples possibles, parfois sans lien évident avec le sujet. Les exemples doivent être contextualisés par rapport à la problématique posée mais ne sont pas nécessairement généralisable. Le bien fondé des choix doit être démontré. A défaut de ces analyses, le candidat s'expose au risque de l'énumération d'actions interchangeables, dont le poids argumentatif est inexistant.

Réflexion personnelle 2019 : éléments de correction

Cette partie s'est encore avérée décevante. Peu de candidats ont conduit une réflexion construite faisant état de connaissances explicites et d'une culture professionnelle sur le sujet. Plusieurs donnent l'impression de venir avec un contenu déjà établi qu'ils tentent maladroitement de faire correspondre au sujet proposé.

Le candidat devait montrer ses connaissances en matière de supports de lecture, de médiation numérique, de médiation des savoirs et des connaissances. Il peut difficilement se positionner comme un expert

- s'il n'est pas au fait des caractéristiques d'un livre numérique dans la diversité de ses formes (téléchargement, streaming, homothétie, ...)
- s'il ne connaît pas les dispositifs de prêt numérique en bibliothèque, de prescription ou de recommandation de livres,
- s'il ne sait pas ce qu'est un algorithme, ce que signifie le traitement automatique des documents et de l'information, et les incidences que cela peut avoir sur l'accès au livre et à la connaissance, etc.

Le sujet « la place de la lecture sur support numérique en CDI » nécessitait de situer en quoi cette question intéresse le professeur documentaliste.

D'une part, dans la circulaire de mission (mars 2017), il « développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse. Par les différentes actions qu'il met en œuvre ainsi que par une offre riche et diversifiée de ressources tant numériques que physiques[...] Les animations et les activités

pédagogiques autour du livre doivent être encouragées et intégrées dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement. [...] Il met en œuvre et participe à des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture ». D'autre part, les compétences attendues pour le professeur documentaliste (juillet 2013) intègrent la mise en œuvre de la politique documentaire, « la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement ».

Comme pour la note de synthèse différentes problématiques pouvaient être traitées, comme (certaines sont extraites des copies des candidats) :

- Comment le professeur documentaliste peut-il intégrer le support numérique dans la politique de lecture ?
- Comment le professeur documentaliste peut se servir de la lecture numérique pour promouvoir la lecture en général ?
- En quoi la lecture sur support numérique doit-elle faire l'objet d'une attention particulière au CDI ?
- En quoi la médiation exercée par le professeur documentaliste évolue-t-elle avec les supports de lecture numérique ?
- Comment articuler fonds physique et supports de lecture numérique au CDI ?
- Comment le professeur documentaliste peut-il favoriser l'accès matériel et intellectuel à la lecture sur support numérique ?

- **Exemple de plan synthétique pour la problématique suivante** : Comment le professeur documentaliste peut-il favoriser l'accès matériel et intellectuel à la lecture sur support numérique.

1. La lecture sur support numérique en croissance constante

La première partie a pour objet de contextualiser le sujet et de montrer socialement et pédagogiquement l'intérêt à traiter cette question. Elle permettra aussi de définir la lecture de manière plus large, sans se limiter à la lecture de livre sur laquelle était focalisée le dossier et la note de synthèse.

1.1 Les supports numériques sont progressivement devenus les premiers supports de lecture

Cf. travaux sur la lecture aujourd'hui (Chartier, Wolf), les écrits d'écran (Souchier, Jeanneret), les réseaux sociaux numériques (Boyd, Proulx)

1.2 Mais les évaluations nationales et internationales montrent des niveaux de maîtrise et de pratiques hétérogènes chez les jeunes

Cf. les mesures de la compréhension de l'écrit électronique (Pisa, Ahr), Evaluations nationales de la lecture sur support numérique⁶.

2. Nécessité pour le professeur documentaliste de faire évoluer la politique de lecture

2.1 Intégrer les supports numériques dans le fonds du CDI et répondre ainsi à la diversification des pratiques de lecture

En référence au rôle de gestionnaire d'un centre de ressources, adaptant la politique d'acquisition aux besoins et aux pratiques des usagers (Pirolli et Heilmann, Fabre et Gardiès, Belisle, Barthélémy)

2.2 Inciter et former à une meilleure appréhension de la lecture sur support numérique

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid95557/lecture-sur-support-numerique-en-fin-de-college-un-peu-plus-d-un-eleve-sur-deux-est-capable-de-developper-des-strategies-d-appropriation-de-l-information.html>

En référence à la place du professeur documentaliste dans l'éducation aux médias et à l'information, à la connaissance qu'il doit avoir du niveau d'acculturation des élèves (Cordier, Alava, Ahr) au livre et à la lecture numérique, afin de développer ses connaissances dans le domaine.

• Pistes bibliographiques non exhaustives

- Ahr, Sylviane, Butlen, Max, Elalouf, Marie-Laure. « Lectures sur écran, lectures sur papier. Discours et représentations des élèves de 15 ans », *Le français aujourd'hui*, vol. 178, no. 3, 2012, pp. 65-76. <https://doi.org/10.3917/lfa.178.0065>
- Alava, Séraphin. « Usages numériques des adolescents et compétences scolaires acquises », *Formation et profession*, n°21(2), 2013. <https://doi.org/10.7202/1036036ar>
- Barthélémy, Antoine. Lecture sur écrans et « natifs numériques » : quel positionnement pour les bibliothèques publiques : mémoire d'études. ENSSIB, décembre 2013. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64136-lecture-sur-ecrans-et-natifs-numeriques-quel-positionnement-pour-les-bibliotheques-publiques.pdf>, page consultée le 01 juillet 2019
- Belisle, Claire. *Lire dans un monde numérique*. ENSSIB, 2011
- boyd, danah. *C'est compliqué*. Caen : C&F éditions, 2016
- Chartier, Roger. *Les métamorphoses du livre : Les rendez-vous de l'édition : le livre et le numérique*. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2001
- Chartier, Roger. « Le livre : son passé, son avenir », in *La Vie des idées* [en ligne], 2008. <http://laviedesidees.fr/Le-livre-son-passe-son-avenir.html>, page consultée le 01 juillet 2019
- Cordier, Anne. *Grandir connectés*. Caen : C&F éditions, 2015
- Gardiès, Cécile, Fabre, Isabelle. « Définition et enjeux de la médiation numérique documentaire », in Galuap, Xavier, *Développer la médiation documentaire numérique*, ENSSIB, 2012. <http://mediationdoc.enssib.fr>, page consultée le 01 juillet 2019
- Jeanneret, Yves. « Écriture et médias informatisés ». in Christin, Anne-Marie (dir.), *Histoire de l'écriture : de l'idéogramme au multimédia*, Paris, Flammarion, 2012, p. 395-402
- Pirolli, Fabrice, Heilmann, Eric. « Les représentations du livre numérique chez les professionnels de l'information-documentation ». *Études de communication*, n°43, 2014, pp. 75-90. <https://doi.org/10.4000/edc.6011>
- Proulx, Serge, Millette, Mélanie, Heaton, Lorna (dir.). *Médias sociaux, enjeux pour la communication*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2011
- Souchier, Emmanuel, « L'écrit d'écran, pratiques d'écriture & informatique », *Communication et Langages*, 107, 1996, p. 105-119. <https://doi.org/10.3406/colan.1996.2662>
- Wolf, Marianne. « The changing reading brain of the 21st century », 2013. <https://fr.slideshare.net/iri-research/marianne-wolf>, page consultée le 01 juillet 2019

Les sites de référence pour la documentation scolaire, les enquêtes récurrentes sur les pratiques culturelles, les évolutions du livre, etc.

Et pour compléter, des articles récents, parus après le concours

- « Quid des outils numériques à l'école », https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/04/09/quid-des-outils-numeriques-a-l-ecole_5447839_1650684.html
- « Lire sur papier, lire sur écran : en quoi est-ce différent ? », <https://theconversation.com/lire-sur-papier-lire-sur-ecran-en-quoi-est-ce-different-112493>

Constats et conseils du jury

- S'engager et argumenter

Cet exercice est souvent le moins maîtrisé par les candidats alors qu'il permet au jury d'évaluer la potentialité professionnelle, la motivation, la curiosité et l'engagement professionnel des candidats que l'on doit pouvoir imaginer en situation professionnelle dans les prochains mois. Il est parfois à peine ébauché, souvent incomplet ou se résume à une liste de tâches. Les bonnes copies réussissent à exposer clairement une vision du métier, à faire des choix professionnels explicites et cohérents. A l'inverse de nombreuses copies révèlent des méconnaissances et une représentation complètement erronée du métier.

La réflexion doit s'appuyer sur des connaissances théoriques en SIC, en pédagogie, sur l'actualité éducative, professionnelle et culturelle. Plusieurs points pouvaient servir d'accroche comme l'actualité du prêt numérique en bibliothèque⁷, l'étude du CNL sur les jeunes adultes (15-25 ans) et la lecture⁸, le rapport de l'inspection générale des bibliothèques sur les bibliothèques numériques de référence (présent dans le dossier), la place croissante des algorithmes et des prescriptions dans l'accès au livre⁹, etc.

Les références aux auteurs apportent une plus-value, mais leurs citations, les notions et concepts qu'ils développent, doivent être utilisés à bon escient pour illustrer un point de vue. Les citations superficielles, passe-partout ou erronées desservent les candidats. Certains candidats plaquent des termes attendus dans une utilisation approximative, ne savent pas définir ce qu'est un système de recommandation, un algorithme (orthographe souvent non maîtrisée), ne connaissent pas les formats du livre numérique et leurs spécificités, d'autres encore semblent n'avoir jamais lu de livre numérique.

Le jury pointe également le manque de références aux textes réglementaires en vigueur. Les candidats doivent avoir des connaissances actualisées sur les réformes en cours du système éducatif. Ils sont invités à s'intéresser à l'histoire de la profession et à l'épistémologie de la discipline et à consulter régulièrement la presse professionnelle et les sites de mutualisation. Il est également conseillé de visiter différents CDI, dans des établissements de typologie différente, par exemple projections en lycée professionnel restent anecdotiques.

- Se positionner professionnellement

La plupart des développements ne permettent pas de situer les candidats comme futurs professeurs documentalistes. Très souvent, également, une perception équilibrée des compétences et des aptitudes de ce dernier est absente. Trop peu de candidats expriment un engagement en lien avec les missions et les attentes institutionnelles. Le rôle du professeur documentaliste dans l'établissement est rarement appréhendé dans une démarche collective au service d'objectifs communs.

⁷ <http://pretnumeriqueenbibliotheque.fr>

⁸ <https://fr.calameo.com/read/001828715153b5e343538>

⁹ <https://www.actualitte.com/article/lecture-numerique/enquete-livre-et-machine-collaboration-en-bonne-intelligence-artificielle/91248>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

De nombreuses copies oublient le rôle pédagogique : qu'apprennent les élèves à travers les actions présentées et pourquoi ? Il est attendu d'un futur enseignant qu'il place les apprentissages des élèves au centre de sa pratique. Trop souvent, l'activité des élèves et les apprentissages informationnels, dans le cadre d'un travail en collaboration avec un autre professeur, sont négligés, voire absents. A l'inverse, d'autres fois, ils sont présents mais considérés comme une relation client dans laquelle le professeur documentaliste serait simple pourvoyeur de ressources aussi pertinentes soient-elles. Enfin, l'évaluation de l'action de la démarche et/ou des apprentissages est rarement évoquée. Cela questionne la réelle motivation des candidats et leur connaissance des objectifs pédagogiques de ce métier.

Les candidats traduisent leur méconnaissance de la profession par des idées réductrices, ou stéréotypées, voire des idées reçues. Le positionnement professionnel est souvent en construction et parfois problématique. Ainsi, la vision d'un professeur documentaliste, gardien du temple des livres, diabolisant les ressources du Web persiste encore dans certaines copies. Ce qui interroge sur la capacité du candidat à devenir un expert du contexte informationnel et documentaire actuel.

A noter que toutes les constatations qui précèdent, sont réitérées par le jury chaque année !

1.4 Analyse documentaire et référence bibliographique

Définition de l'épreuve

Le candidat doit : élaborer la référence bibliographique d'un document proposé dans l'intitulé du sujet ; pratiquer l'indexation ; rédiger un résumé indicatif dont le nombre de mots est précisé dans le libellé du sujet (ne pas confondre résumé informatif et résumé indicatif).

Ces exercices correspondent aux étapes successives du traitement bibliographique et intellectuel du document : l'élaboration de la référence se fait dans le respect des normes en vigueur ; l'analyse intellectuelle du contenu aboutit à la production d'un résumé et au choix de mots-clés.

Un bordereau de saisie est fourni pour l'épreuve. Il n'y a pas à s'en écarter, faute de quoi l'exercice n'est pas pris en compte. Ce format est établi en application des normes en vigueur. Pour le candidat, il est donc indispensable d'en prendre connaissance lors de sa préparation et de bien en maîtriser l'utilisation par un entraînement régulier.

Maîtrise des techniques documentaires

Cet exercice occupe une place importante dans l'évaluation finale. Il permet au jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires que doit posséder le futur professeur documentaliste afin d'alimenter, en signalant efficacement les ressources, une base de données. Il favorise ainsi une recherche fiable pour l'utilisateur. Le jury cherche à savoir si le candidat est capable d'établir une référence bibliographique, un résumé de type indicatif et pratiquer l'indexation, savoirs et savoir-faire fondamentaux du travail du documentaliste. Cette épreuve, qui nécessite de la rigueur et de la précision, témoigne de la professionnalisation du candidat.

Or, le jury constate que nombre de bordereaux documentaires fournis sont incomplets reflétant ainsi une méconnaissance des bases du métier du professionnel de l'information ou une indifférence sur les pratiques professionnelles, sans rapport avec la « noblesse » intellectuelle d'une note de

synthèse ou d'une réflexion personnelle. Les techniques documentaires semblent appartenir au détail, à l'anecdote, ne méritant donc pas une attention soutenue.

Dans un concours qui doit discriminer et où chaque point compte, il convient d'être très attentif à cet aspect. De plus, si le candidat maîtrise bien ces techniques, l'épreuve peut être effectuée en très peu de temps. En conséquence, il n'y a pas lieu de la négliger.

- Références bibliographiques

Savoir établir une référence bibliographique fait partie de la compréhension par le candidat de ce savoir-faire. En effet, les éléments retenus pour la description matérielle du document concerné sont ceux qui lui donnent sa fiabilité : nom de l'auteur, date, éditeur... Par ailleurs, comprendre l'importance de la normalisation et la respecter, c'est montrer que l'on a compris que le professeur documentaliste est appelé à travailler en réseau, à communiquer.

Les références bibliographiques s'appuient sur la norme ISO690 de 2010¹⁰ intitulée : *Information et documentation - Principes directeurs pour la rédaction des références bibliographiques et des citations des ressources d'information*

La norme appelle notamment à : distinguer le type de document à référencer (partie de monographie, article de périodique...) ; repérer les éléments propres à chaque type de document (titre, nom du ou des auteurs, éditeur...) ; renseigner les zones de façon normalisée. Le candidat doit sélectionner les zones à renseigner, et uniquement celles imposées par la norme, en fonction du type de document, et les faire suivre de leur contenu.

La référence bibliographique comporte trop souvent des erreurs liées au manque de préparation technique. Les éléments retenus ne sont parfois pas pertinents. A l'inverse, des éléments sont retenus qui ne méritent pas de l'être si l'on respecte les données normatives. La méconnaissance, voire l'ignorance totale des normes, entraînent une confusion entre différents champs : titre du document et titre du document hôte ; mention d'édition et éditeur ; inversion nom et prénom des auteurs ; confusions entre « support papier » et « périodique » ou entre « site web » et « en ligne ». Le manque de rigueur dans la saisie des références, les erreurs de caractérisation des documents révèlent également un manque d'expérience des modalités de fonctionnement des bases de données. Ce qui ne peut être qu'un écueil pour tout futur professeur documentaliste dans ses pratiques professionnelles de gestion et d'enseignement de la recherche documentaire.

- L'indexation

L'indexation consiste à extraire les mots clés qui caractérisent le contenu informatif d'un document. Cet exercice permet d'évaluer les capacités du candidat à traduire l'information globale du document avec des termes qui respectent les règles de l'indexation dans leur sélection comme dans leur écriture. Réfléchir à la pertinence des mots clés, c'est aussi sélectionner ceux qui décriront le document au mieux et avec le plus d'économie. Objets de la mémoire documentaire créée, ils

¹⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

permettent de retrouver sans détour les documents répondant, lors d'une recherche documentaire, aux besoins en information de l'utilisateur final.

Les mots clés doivent impérativement être indiqués dans le champ du bordereau prévu à cet effet. La forme canonique doit être retenue : par convention, le masculin singulier sauf lorsque la forme initiale est au féminin et/ou au pluriel.

Les mots clés retenus présentent plusieurs défauts, parmi les plus récurrents :

- retenir des verbes, des adjectifs, des phrases...
- d'autres mots clés respectent les normes d'écriture mais ne sont pas pertinents pour traduire le contenu informatif du texte concerné.
- le candidat doit favoriser la pré-coordination car l'uniterme choisi peut être porteur d'ambiguïté. Le terme de « culture » perd toute ambiguïté s'il est pré-coordonné avec le terme « scientifique » ou « générale ».

Cela démontre que le candidat n'a aucune formation aux techniques documentaires alors qu'il passe un concours en documentation !

En l'absence de directive, le candidat est invité à classer les mots clés par ordre alphabétique. De même, c'est à lui de définir le nombre de mots clés à retenir en évitant la sur ou dans la sous-indexation.

- Le résumé

Le résumé est un exercice de condensation. Indicatif, il vise à désigner au lecteur les thèmes, questions et problèmes traités dans le document, sans entrer dans le détail de leur développement qui ferait, lui, l'objet d'un résumé informatif. Signalant, « indiquant » les catégories générales abordées par le texte, il permet au lecteur de décider si oui ou non le texte répond à ses besoins. « Il s'apparente à une table des matières »¹¹ ou à un sommaire rédigé. Il ne doit donc pas comprendre de données formelles qui ont leur place dans les champs relatifs à la description bibliographique. On ne doit donc pas y trouver la date du document, le statut ou l'affiliation de l'auteur ni même son nom, la nature du document, etc.

Le résumé doit rendre compte de l'ensemble des indications données dans le document correspondant souvent au découpage du texte, marqué par des paragraphes sous-titrés. Il ne donne pas d'information de contenu. Il schématise cette information. Ainsi, le résumé indicatif « indique » que le texte comporte une typologie ou une définition mais ne les donne pas. La lecture du texte primaire dépend entièrement de la décision de l'utilisateur du résumé. Ce résumé doit utiliser des termes précis, choisis, issus du vocabulaire technique du domaine concerné. Le candidat doit éviter les mots vides de sens, la pléthore.

En fin de résumé, le candidat doit mentionner le nombre de mots utilisés sans chercher à tromper le jury en indiquant un nombre de mot erroné ; celui-ci doit être compris dans la fourchette indiquée (nombre de mots plus ou moins 10%). A noter que le résumé n'est pas corrigé si le nombre de mots ne se situe pas dans la fourchette.

¹¹ *Vocabulaire de la documentation*. Paris : ADBS Editions, 2004



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les règles de comptage des mots sont rappelées dans le dossier fourni aux candidats :

Les chiffres :

- Une date : 2019 = un mot
- Un pourcentage : 50 % = deux mots

Les sigles :

- CSP = un mot (il est recommandé de n'utiliser que les sigles connus dans l'éducation nationale)
- Les articles :
- Même élidés = un mot (« d' », « l' », *etc.*)
- Attention à la valeur du trait d'union :

On compte un mot lorsqu'il y a unité sémantique. Exemple : sino-soviétique = un mot. Dans les autres cas, on compte tous les mots. Exemple : au-dessus = deux mots.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Références bibliographiques 2019 : éléments de correction

La référence demandée était celle du document 1 : un article issu de la revue professionnelle *Lire au collègue*.

Ci-dessous, les entrées du bordereau qu'il fallait obligatoirement renseigner.

Auteur : Bizot, Catherine

Titre : « Métamorphoses de la lecture à l'heure numérique »

Titre du périodique : *Lire au collègue*

Type de support : Périodique

Numéro du périodique : 92

Date de publication : 02/2013

Collation : [6 p.]

Mots clés envisageables : lecture numérique ; lecture sociale ; littératie ; écrit d'écran ; média informatisé ; pratique de lecture ; pratique d'écriture ; apprentissage de la lecture ; processus cognitif ; lecture ; support de lecture

→ Forme des mots clés : substantif, masculin (féminin si c'est la forme courante), singulier, forme courante et reconnue d'une expression

Proposition de résumé indicatif : 62 mots (60 mots +/- 10%)

Chez les élèves, le développement des activités de lecture-écriture sur écran fait évoluer leurs capacités cognitives. Leurs habilités procédurales ne masquent cependant pas la nécessité d'acquérir des compétences nouvelles, appelées « littératies ». Les enseignants peuvent s'appuyer sur les propriétés collaboratives et associatives des médias informatisés, susceptibles de remotiver les élèves dans leur approche de l'écrit et de la lecture.

→ Les idées principales du texte doivent apparaître, dans l'ordre de présentation. Ni l'auteur ni le texte ne doivent être présentés. Le candidat ne doit pas oublier qu'une recherche dans un catalogue documentaire porte tant sur le titre et les mots clés que sur chaque terme du résumé.

→ Le nombre de mots **doit être indiqué et juste**. Indiquer un nombre de mots erroné, lorsque celui-ci est inférieur ou supérieur à l'attendu +/- 10%, est à éviter et pourrait laisser penser à une tentative de flouer le jury.

Constats et conseils du jury

La maîtrise des techniques documentaires n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Elle ne doit pas être négligée même si elle pourrait apparaître à certains comme désuète.

En effet, cet exercice montre par un renseignement non pertinent d'un champ de la notice que certains candidats - ayant parfois convenablement réussi les deux premiers exercices - confondent des notions fort utiles dans une approche critique de l'information. Par exemple, la confusion entre le support et l'unité documentaire.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

L'exercice d'indexation est révélateur des capacités d'analyse et de synthèse. Beaucoup de copies présentent une sous-indexation. Les mots clés doivent couvrir l'ensemble des éléments clés du contenu du document.

La technique du résumé est assez bien maîtrisée par certains mais encore de nombreux candidats présentent le texte plus qu'ils ne le résument, proposent des contractions de texte, des juxtapositions de phrases écrites souvent en style télégraphique (à proscrire absolument), ou ne rendent compte que d'une partie du texte. D'autres enfin écrivent des résumés informatifs et témoignent ainsi de leur ignorance des objectifs et de l'intérêt, pour l'utilisateur final, du résumé indicatif comme outil d'aide à la décision.

Il est important que les candidats prennent connaissance des règles relatives à cette partie. Les respecter démontre une capacité de rigueur et d'objectivité, fondamentale dans une bonne gestion de l'information.

2. L'épreuve d'admission

2.1 Présentation générale de l'épreuve

Préparation de l'épreuve : 1 heure

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum se décomposant en :

Exposé : 15 minutes maximum,

Entretien : 45 minutes maximum.

L'expérience montre qu'en raison du coefficient de l'oral (double de l'écrit), une bonne prestation peut permettre à certains candidats de prendre la tête du concours, à d'autres de remonter une note moyenne à l'écrit et d'obtenir un excellent classement.

Description de l'épreuve

L'épreuve orale est constituée d'un exposé, suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exposé porte sur une question posée par le jury à partir de la lecture du dossier remis par le candidat.

L'entretien porte en premier lieu sur l'exposé du candidat. Il s'élargit ensuite aux différents domaines de l'activité professionnelle du professeur documentaliste et à sa connaissance du système éducatif.

2.2 Le dossier

Le dossier n'est pas lui-même évalué, mais il est le document d'appui de l'oral. A cet effet, il importe que le candidat veille à sa présentation matérielle et à sa structuration.

Les règles de présentation exigées par les textes indiquent qu'il s'agit d'un dossier dactylographié de dix pages maximum (police de caractère 12), dont deux pages pour la première partie (parcours professionnel) et huit pages pour la deuxième partie (présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat) ; une page maximum est consacrée au projet de l'établissement d'exercice ou d'observation.

Le dossier doit comporter les éléments suivants : une page de couverture qui permet son identification (nom du candidat, date de la session, intitulé précis du concours, titre, académie d'origine). Il est intéressant de proposer en couverture un résumé indicatif, suivi de mots-clés. Cela permet de faire apparaître une unité dans la démarche d'analyse du projet professionnel. Le dossier doit être paginé et comporter un sommaire.

Des références bibliographiques appelées par le texte peuvent figurer en renvoi de notes (zone de notes de bas de page) ; elles seront rédigées dans ce cas selon la norme en vigueur.

Ce dossier ne demande pas la présence de bibliographie ni d'annexes. Un document peut éventuellement être joint s'il est rigoureusement indispensable à la compréhension du texte.

• Généralités

Dans l'ensemble, la présentation générale du dossier est claire, soignée et précise. Mais le jury note toutefois la présence de dossiers dont la présentation comme la rédaction sont négligées, avec des fautes d'orthographe, des annexes inutiles, des bibliographies non normalisées ou non actualisées. La page et la quatrième de couverture ne comportent pas toujours toutes les indications demandées (titre, résumé indicatif et indexation).

La lecture du dossier doit être aisée. Pour cela, le candidat doit veiller à justifier son texte, à utiliser des interlignes et une police de caractères confortables à l'œil. Un conseil évident consiste à faire relire son texte par un candide pour les corrections de forme éventuelles à effectuer et par un de ses pairs pour engager une discussion sur son contenu et prendre du recul sur les points éventuellement mal explicités ou qui restent ambigus.

Il convient d'éviter une compilation de tableaux présentant des séquences pédagogiques sans effort de rédaction, d'analyse, sans présentation de la démarche. Il convient également d'être **l'auteur** du dossier. La méconnaissance de leur propre dossier de certains candidats a fait douter le jury de l'authenticité du travail rendu.

• Le dossier point par point

Page de couverture

Le titre est le premier contact du jury avec le dossier : court et concis, il doit rendre réellement compte de son contenu et être en adéquation avec la problématique développée.

Le résumé indicatif suivi des mots clés permet aux membres du jury de mesurer la maîtrise des techniques documentaires.

Parcours personnel

Sa présentation a pour objectif d'explicitier l'orientation du candidat vers les fonctions de professeur documentaliste et au jury d'appréhender la cohérence de sa formation.

Un parcours, c'est un itinéraire qui permet d'expliquer les choix, les lignes droites comme les détours. Il doit permettre d'avoir une vue synthétique sur le projet professionnel du candidat. En ce sens, il doit se centrer sur la présentation des étapes saillantes de la vie professionnelle du candidat en indiquant les enseignements que celui-ci en a tirés.

Ce n'est pas un curriculum vitae. Cette confusion est faite par un certain nombre de candidats. Il convient donc :

- de bien insister sur l'articulation entre les différentes expériences,
- de dégager la construction des acquis professionnels,
- de mettre en relief les choix qui sous-tendent l'évolution des activités et des pratiques,
- d'éviter d'évoquer à l'excès les situations familiales ou extra professionnelles, ce qui ne signifie pas pour autant les occulter.

Présentation des activités pédagogiques de nature différente et des initiatives du candidat :

Les activités pédagogiques, présentées dans le dossier, doivent être fortement articulées autour d'une problématique qui, en accord avec le titre du dossier, doit être posée dès l'introduction. La description des activités doit comporter la présentation de leur contexte, la définition de leurs objectifs et une évaluation. Il faut éviter l'accumulation de détails qui occultent la cohérence de la construction pédagogique ou les descriptions pointillistes qui nuisent à la lisibilité de l'action. Souvent, le descriptif des expériences professionnelles est trop linéaire et manque de recul critique.

Le choix judicieux des activités et leur variété doivent permettre la mise en valeur des expériences du candidat. Les activités relatées doivent avoir été expressément mises en œuvre par le candidat. L'authenticité de la démarche apparaît, dans quelques cas, incertaine.

Projet de l'établissement d'exercice ou d'observation :

Lors de la présentation de l'établissement d'exercice ou de celui qui a été observé, le candidat doit faire apparaître, chaque fois que possible, l'articulation entre le projet d'établissement et le projet documentaire. Lorsque le candidat est en situation d'observation dans un établissement, le rapport doit permettre au jury d'évaluer clairement son rôle. Le dossier, en effet, doit permettre au candidat de montrer des compétences professionnelles dans le cadre de leur exercice. En outre, le concept de politique documentaire fait maintenant partie des cadres de travail du professeur documentaliste. Comment mesurer la capacité d'un candidat à s'en saisir, sans vérifier son aptitude à poser un diagnostic propre à un établissement donné ? Le candidat est donc naturellement invité à présenter les caractéristiques de l'établissement dans lequel il travaille ou qu'il a observé. Ces caractéristiques sont reprises dans l'entretien par les membres du jury soucieux de situer le candidat dans un environnement professionnel concret.

2.3 La présentation orale

L'exposé représente une situation de communication précise, dans le cadre d'un concours interne qui implique que le jury connaisse le candidat : il est demandé à celui-ci de se présenter succinctement (nom, qualité, activité professionnelle, établissement d'exercice, brièvement caractérisé, académie d'origine).

Après s'être présenté, le candidat doit, en quinze minutes au plus exposer son propos :

- énoncer une introduction dans laquelle il définit le contexte théorique, les termes du sujet et pose la problématique,
- préciser le plan,
- développer une réflexion conforme au plan annoncé, en s'appuyant sur des exemples concrets (issus du dossier ou non)
- conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large.

Il est ensuite interrogé par les membres du jury pendant une durée de quarante-cinq minutes maximum.

- **Généralités**

Lors de la préparation au concours, il est recommandé de s'entraîner à l'oral, afin de savoir : maîtriser son stress, se dégager de ses notes, s'adresser à l'ensemble du jury, respecter le temps imparti.

Un entraînement à la technique de l'exposé et à l'échange oral est utile : respirer calmement, savoir poser sa voix, susciter l'intérêt, relancer l'attention. En outre, la maîtrise technique (et des connaissances solides bien sûr !) est rassurante et permet de mieux gérer les tensions liées à la situation.

Lors de la rencontre avec les membres du jury, le candidat doit avoir un niveau de langue adapté à la situation de communication : ni familiarité, ni abstraction excessive, ni jargon professionnel. Par ailleurs, trop de candidats n'utilisent pas les 15 minutes qui leur sont données pour défendre leur point de vue sur la question posée. L'entraînement à la gestion du temps s'impose donc fortement. Un exposé trop court révèle bien souvent un manque de connaissances et une absence de maîtrise du sujet. Un exposé trop long montre une difficulté à gérer le temps et à synthétiser son propos.

- **Quelques conseils pour l'exposé**

Le candidat a une heure pour préparer l'exposé. Il n'a pas accès à son dossier pendant le temps de préparation. Il doit s'appropriier le sujet, en définir les termes. Il doit répondre à la question proposée, pas à celle de son choix. Il ne doit pas oublier que la question posée est en relation avec le dossier mais ne se réduit pas à celui-ci. Elle correspond à une demande d'explications supplémentaires, voire à un élargissement du thème traité. Il peut rédiger des notes sur lesquelles il peut s'appuyer (sans les lire) durant sa rencontre avec les membres du jury. En toute hypothèse, il faut être en mesure de s'en dégager à l'oral.

L'exposé consiste en une réponse problématisée à la question posée par le jury. La question peut porter sur des domaines extrêmement différenciés : aménagement d'un CDI, partenariat avec des organismes documentaires extérieurs à l'établissement scolaires, orientation professionnelle...

Le candidat doit veiller à la qualité de l'introduction : elle marque le début de l'échange avec le jury. En ce sens, il importe de reprendre les termes de la question posée afin de souligner la problématique qu'elle soulève et le sens des mots qu'elle contient. La référence aux textes officiels doit s'inscrire dans l'argumentaire avec pertinence. Il n'est pas souhaitable de ne les citer que pour montrer au jury qu'on les connaît. Le candidat doit situer les activités menées dans une démarche de projet en insistant, en particulier, sur les effets attendus par les actions décrites dans le dossier. Il s'agit en effet de dépasser les aspects descriptifs pour montrer une aptitude à référer son action à des présupposés théoriques, montrer son implication et sa réflexion personnelle dans les activités décrites. Faut-il préciser qu'il doit respecter le plan annoncé et prendre le temps de conclure en ouvrant sa réflexion sur une question plus large, faisant apparaître un bilan et des perspectives ?

Le jury a apprécié les exposés clairs et structurés. Les meilleurs d'entre eux traduisent une analyse correctement distanciée par rapport aux actions décrites dans le dossier.

En revanche, il a constaté aussi :

- une réflexion insuffisante voire lacunaire sur la notion de politique documentaire, dans le cadre du projet d'établissement, et sur le rôle du professeur documentaliste dans sa définition, sa mise en œuvre et son évaluation,
- des difficultés à problématiser la question posée dans le sujet et une propension à s'en éloigner,
- une certaine incapacité à se détacher des activités évoquées dans le dossier et un certain manque de réalisme en ce qui concerne leur durée et leur faisabilité
- des conclusions souvent bâclées. Rappelons qu'une conclusion reprend les éléments de réponse à la problématique et propose un élargissement sur lequel le jury devrait être invité à entrer dans le dialogue.

• Quelques conseils pour l'entretien

Durant l'entretien avec les membres du jury, on attend que le candidat démontre ses facultés de communication :

- par la maîtrise de l'émotivité qui lui permet de mobiliser ses capacités
- par une qualité d'expression et une élocution convenable
- par la prise en compte des questions du jury, par des réponses claires et concises sans digressions inopportunes
- par sa volonté de défendre des opinions et des choix argumentés
- par son intelligence des situations.

L'entretien permet au jury de préciser certaines parties de l'exposé et de les approfondir. Il s'élargit ensuite aux différents champs d'intervention du professeur documentaliste. Pour répondre aux questions posées, le candidat doit savoir mettre en avant ses compétences professionnelles, la qualité de sa réflexion, sa capacité d'écoute et d'argumentation, son aptitude à se projeter dans des situations auxquelles il ne s'attend pas qui feront ainsi apparaître son inventivité, son sens de l'initiative. Il doit savoir se laisser mener sur des terrains non prévus : scénarios proposés par le jury, hypothèses de travail, transpositions dans un autre contexte, etc.

Le jury cherche à évaluer les connaissances professionnelles du candidat, ses capacités de réflexion et de prise de recul sur ses activités, préalablement contextualisées. Le candidat doit valoriser son expérience et savoir se projeter dans le métier visé. Il lui faut connaître le système éducatif français, ses spécificités et ses objectifs, son histoire, les débats qui le traversent et les réformes qui le concernent. Il doit également être capable d'ancrer sa réflexion dans le champ des sciences de l'information et de la documentation, de concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire, en concertation avec les partenaires de la communauté éducative, internes et externes. Il doit également savoir répondre à des questions portant sur la documentation en soi : thésaurus, index, bulletinage, désherbage, etc.

Pour cette session le jury a noté, avec satisfaction : des exposés de bonne forme, une attitude d'écoute et une aptitude au dialogue de certains candidats, une attitude positive, souriante et modeste ; la qualité de l'élocution, de l'expression, le dynamisme et l'engagement du propos. Certains candidats ont su puiser dans leur culture personnelle pour produire des réponses variées et argumentées.

En revanche, les connaissances sont souvent insuffisantes en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC) et en Sciences de l'Éducation (SDE).

- En SIC la méconnaissance porte en particulier sur :
 - le cadre institutionnel : la documentation est une discipline de recrutement, pas une discipline d'enseignement ni une discipline scientifique. Elle est un objet d'étude des Sciences de l'Information et de la Communication, 71^e section universitaire.
 - le vocabulaire professionnel qui en spécifie le champ,
 - la notion de politique documentaire,
 - les médias, les sciences et techniques de l'information, de la communication et de la documentation
 - les sources d'information, leur spécificité, leurs caractéristiques (incapacité par exemple à distinguer texte officiel et document d'accompagnement).

Les candidats devraient, dans ce domaine, être en mesure de mener une réflexion construite sur la société de l'information, ses atouts et ses risques potentiels et, dans cette perspective, sur les enjeux d'une formation citoyenne des élèves. L'enseignement au et par le numérique ne doit pas se résumer à une litanie de dangers qui montre davantage les craintes du candidat qu'une réelle connaissance du fonctionnement des outils et des pratiques qui en découlent.

Il est étonnant de constater qu'un candidat ne sache pas précisément comment fonctionne un moteur de recherche ou un système de recommandation, ne soit pas en mesure de définir les notions de pertinence, de besoin d'information, de langages documentaires, etc. L'expertise doit être largement améliorée par des lectures sur l'économie de l'information, les techniques documentaires et leurs évolutions, les enquêtes d'usage, etc.

- En SDE, la méconnaissance porte sur :
 - la diversité des publics scolaires, la gestion de leur hétérogénéité ainsi que les caractéristiques des différents types d'établissements dans lesquels un professeur documentaliste peut exercer,
 - les programmes et les objectifs pédagogiques des disciplines d'enseignement, la pédagogie elle-même,
 - les compétences informationnelles et les progressions qui peuvent être mises en œuvre,
 - l'évaluation des élèves et l'évaluation de la propre activité du professeur documentaliste,
 - les temps hors séances sont très peu pensés notamment l'accueil, la posture du professeur documentaliste.

Les candidats qui n'exercent pas en établissement ne peuvent se dispenser d'une bonne connaissance du fonctionnement d'un établissement et d'un service documentaire. Les séquences d'observation et les stages sont indispensables, et ce, dans des lieux variés. Les enseignants déjà en poste doivent faire preuve de curiosité pour d'autres niveaux ou d'autres disciplines. Ils doivent pouvoir imaginer des séquences en dehors de leur propre discipline. De même lorsque le candidat a



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

exercé en collège, il ne doit pas s'en contenter et méconnaître les autres niveaux, le lycée et plus encore le lycée professionnel.

De fait, il est indispensable de connaître les réalités institutionnelles propres à chaque niveau de formation. Pour cela, il est conseillé de s'appuyer sur les réseaux de documentation afin :

- d'enrichir sa propre pratique par la confrontation avec d'autres contextes,
- de mettre à distance une expérience nécessairement limitée et par là,
- de se construire une culture professionnelle suffisante.

Ces bases sont nécessaires afin de ne pas être troublé par les élargissements proposés par le jury. Parfois les candidats ont du mal à se situer dans une perspective opérationnelle et à se projeter en situation, pour résoudre des cas pratiques suggérés par le jury. Ils sont, également, rapidement démunis dès que l'on aborde le fonctionnement de l'institution scolaire, les valeurs de l'école, les enjeux de l'éducation dans la société. Le jury apprécie en outre les candidats au fait de l'actualité professionnelle.

Aussi bien pour les SIC que pour les SDE, il est donc fortement recommandé de s'appuyer lors de la préparation au concours sur une bibliographie de référence (réseau des ESPE, réseau CANOPE), de lire et de s'approprier le contenu des ouvrages et des articles qui y sont référencés.

- L'attitude lors du concours

Pour cette session 2019, le jury souhaite mettre l'accent sur l'attitude attendue car elle a toute son importance. Il déplore le comportement relâché de quelques candidats dès le moment où le jury vient les chercher dans la salle de préparation. La politesse est de mise, la recherche de connivence voire la familiarité n'est pas admise.

Le dynamisme de l'échange est une condition indispensable pour établir avec le jury une relation de confiance, qui permette au candidat de montrer toutes ses qualités. Ce dynamisme se reflète dans l'entretien : questions et réponses.

Il est important d'écouter attentivement les questions posées par le jury, de se donner le temps de la réflexion avant de répondre sans hésiter, le cas échéant, à faire préciser ou reformuler une question mal comprise. En revanche il est déconseillé de demander aux membres du jury de fournir les réponses attendues aux questions qu'ils ont posées. L'entretien n'est pas une leçon.

Les réponses, autant que possible, doivent être brèves et concises. Le candidat doit veiller à équilibrer les aspects concrets et ceux qui sont plus théoriques. Il doit être en mesure d'affirmer ses choix et de les justifier sur tous types de sujets, y compris sur ceux qui semblent plus difficiles, plus personnels, voire plus polémiques.

Enfin, le candidat doit avoir une éthique professionnelle, ne pas classer les élèves dans des catégories pré-définies et non justifiées, ne pas exprimer ses difficultés relationnelles, critiquer ses pairs ou son chef d'établissement. S'il a connaissance de l'activité et des travaux de certains membres du jury, il n'a ni à les interpeller de manière personnelle sur leur pratique professionnelle ni à rechercher leur approbation en les prenant en exemple.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

En conclusion, le bon candidat respecte les principes d'élaboration du dossier et s'entraîne à l'oral ; structure son exposé, définit les termes de la question posée, annonce la problématique et le plan et s'y tient sans oublier la conclusion ; connaît le système éducatif, s'intéresse aux débats d'actualité ; appréhende la diversité du métier de professeur documentaliste, maîtrise le vocabulaire professionnel, les savoirs et savoir-faire du professionnel de l'information ; témoigne d'une expression claire et synthétique, d'une attitude d'écoute ; ose exprimer sa pensée personnelle attestant ainsi d'une forme d'autorité professionnelle.

Le jury est là pour aider le candidat à donner le meilleur de lui-même à condition que celui-ci ait une attitude de communication correcte et qu'il fasse l'effort de respecter les consignes du concours.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Conclusion

La session 2019 du CAPES interne / CAER s'est déroulée dans de très bonnes conditions grâce notamment au soutien de la direction territoriale de Canopé et de l'équipe de l'atelier de Reims.

Les membres du jury ont exercé leurs responsabilités dans un climat serein tout en maintenant le niveau d'exigence du concours.

Les objectifs de recrutement ont été atteints. Par rapport à la session 2018, les moyennes sont comparables, ce qui confirme le maintien de la sélectivité et du niveau d'exigence de ce concours.

Nous souhaitons aux lauréats un exercice professionnel riche et passionnant qu'il faudra nourrir de compléments de formation leur permettant d'exercer au mieux leurs missions dans un contexte en perpétuelle évolution.

Annexe – Statistiques du concours 2019

Concours du CAPES interne 2019 (données 2018 et 2017 pour rappel)

Nombre de postes ouverts	30	(40)	(60)
Nombre de candidats inscrits :	868	(924)	(1051)
Nombre de candidats présents :	448	(469)	(597)
Nombre de candidats admissibles :	82	(85)	(140)
Moyenne des candidats admissibles :	12,82	(12,17)	(12,77)
Barre d'admissibilité :	10,80	(10,10)	(10,60)
Nombre de candidats admis sur liste principale :	30	(40)	(60)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	13,94	(13,49)	(13,61)
Moyenne du dernier candidat admis :	10,95	(10,63)	(10,88)
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0		

Concours du CAER 2019 (2018) (2017)

Nombre de postes	28	(15)	(15)
Nombre de candidats inscrits :	126	(132)	(137)
Nombre de candidats présents :	94	(89)	(94)
Nombre de candidats admissibles :	31	(31)	(33)
Moyenne des candidats admissibles :	10,17	(10,72)	(11,03)
Barre d'admissibilité :	8,05	(8,20)	(8,7)
Nombre de candidats admis sur liste principale :	19	(15)	(15)
Moyenne des candidats admis sur liste principale :	11,95	(12,83)	(11,98)
Moyenne du dernier candidat admis :	8,88	(10,20)	(09,93)
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire	0		